

Je soussigné(e)

☐ Autorise la direction à faire soigner mon (mes) enfant(s), à prendre toutes les mesures d'urgence au cas où je ne pourrais pas être joint, et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin.

☐ M'engage à payer les frais médicaux.

☐ Certifie que mon enfant est à jour de tous les vaccins réglementaires.

☐ Déclare que mon enfant n'a pas de problème de santé incompatible avec la pratique d'activités sportives et la vie collectivité.

☐ Autorise la direction et les animateurs à filmer ou faire des photos de mon (mes) enfant(s) et les diffuser lors du séjour, dans le respect des droits à l'image.

☐ Autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux sorties et à prendre un véhicule de transport en commun.

Délègue :

Au cas où je ne pourrais venir chercher mon (mes) enfant(s), Madame, Monsieur :

..... à
prendre mon (mes) enfant(s).

Tél. : Port :

ARTICLES DU RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- La Communauté de communes prend en charge les goûters et les repas des enfants.
- Les parents sont civilement responsables de toute détérioration matérielle volontaire.
- L'organisation des journées peut être modifiée selon les conditions sanitaires, climatiques, ou d'un désistement d'un prestataire.
- Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription devra être signalée à la directrice de l'accueil.
- L'équipe d'encadrement (directeur et animateur) ne peut en aucun cas donner un **médicament** par voie orale ou inhalée.

Exception faite sur présentation et explication de l'ordonnance médicale ou d'un PAI :

- Remettre en main propre à l'équipe d'encadrement une copie lisible de l'ordonnance établie par le médecin de famille,
- Fournir dans une trousse fermée au nom et prénom de l'enfant les médicaments dans leurs emballages d'origine avec également le nom et le prénom de l'enfant,
- Déposer une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal permettant à l'animateur d'administrer les médicaments.

Il est interdit d'apporter des médicaments, autres que ceux prescrits sur l'ordonnance.

- INSCRIPTION DE 2 JOURS MINIMUM PAR SEMAINE
- **Toutes absences non justifiées** par un certificat médical (transmis pendant la semaine du centre) ou **annulations** après la date limite d'inscription, vous seront facturées : le recrutement des animateurs et la commande des denrées pour les repas doivent être effectués bien avant le début de l'accueil de loisirs.

Merci de votre compréhension.

SIGNATURE :

DU 07 AU 10 AVRIL 2026

VACANCES D'AVRIL

ACCUEIL DE LOISIRS L'OMBRELLE

3 À 12 ANS !



Hélène GONNORD
Directrice Coordinatrice Enfance- Éducation
05.49.63.22.31
helene.gonnord@valdegatine.fr

Christelle COURTIN
Directrice de l'accueil de loisirs
05.49.63.18.94 (pendant l'accueil de loisirs)
christelle.courtin@valdegatine.fr



ACCUEIL DE LOISIRS L'OMBRELLE

LES INSCRIPTIONS

TARIFS

15.80€ par jour (garderie, déjeuner et goûter compris)
→ INSCRIPTION DE 2 JOURS MINIMUM PAR SEMAINE

Allocataires CAF :
QF1 6€80 par jour QF2 11€80 par jour

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Envoyer par courriel en format PDF le bulletin d'inscription (christelle.courtin@valdegatine.fr), par courrier ou déposer le bulletin d'inscription à :

L'Ombrelle
4 Place des Tulipiers
79310 Saint-Pardoux-Soutiers

MARDI 24 MARS DERNIER DÉLAIS

Après cette date, merci de vous adresser à Christelle Courtin afin de connaître les places disponibles.

Toutes absences non justifiées par un certificat médical (transmis pendant la semaine du centre) ou annulations après cette date limite d'inscription, vous seront facturées.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Pour la sieste : prévoir un doudou.
- Prévoir des tenues adaptées à la météo (casquette, k-way...), des vêtements pas trop fragiles, ainsi qu'une tenue de rechange pour chaque enfant.
- Prévoir des chaussures adaptées aux activités extérieures et une bouteille d'eau ou une gourde.
- Un affichage extérieur vous informe des différents éléments pratiques : horaires des sorties, menus, extrait du projet pédagogique, etc.

Le planning des sorties ou des intervenants vous sera transmis après les inscriptions.

BULLETIN D'INSCRIPTION

VACANCES DU 07 AU 10 AVRIL 2026

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT :

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

N° de téléphone : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____
Professionnel : ____/____/____/____/____
Adresse courriel : _____

N° Allocataire CAF : _____ Quotient Familial : _____
N° Allocataire MSA : _____
Autres régimes : _____

INSCRIT SON (SES) ENFANT(S) :

NOM : _____ Prénom : _____ Né le : ____/____/____
NOM : _____ Prénom : _____ Né le : ____/____/____
NOM : _____ Prénom : _____ Né le : ____/____/____
NOM : _____ Prénom : _____ Né le : ____/____/____

SEMAINE DU 07 AU 10 AVRIL 2026 (ATTENTION LE LUNDI EST FÉRIÉ) :

Prénom de l'enfant	Moins de 6ans	Plus de 6ans	Lundi 06 férié	Mardi 07	Mercredi 08	Jeudi 09	Vendredi 10

